



Département d'Eure-et-Loir
Communauté de communes des Portes euriennes d'Île-de-France, commune de
VILLIERS-LE-MORHIER

Plan local d'urbanisme

Plan d'occupation des sols approuvé le 5 janvier 2001
PLU prescrit le 20 décembre 2014
PLU arrêté le 25 février 2021
PLU approuvé le 27 janvier 2022

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2022 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-le-Morhier
Le président, Stéphane Lemoine

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du bourg et des hameaux



Date : 10 Janvier 2022 Phase : Approuvé Échelle : 1/2 000 Pièce n° 4.3
Mairie de Villiers-le-Morhier, 7 rue de la Mairie (28130)
181 02 37 82 20 40 Fax : 02 33 82 24 12 mailto:lescommunes@ccpays.com
agence GILSON & ASSOCIÉS, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua Zone de bâti ancien
- Ub Zone d'extension récente
- Ue Zone d'équipements collectifs
- Uh Zone urbaine des hameaux
- Uj Secteur de jardins en zone urbaine
- Ui Zone urbaine inondable (Eure et Drouette)
- Uia Zone urbaine inondable
- 1AU Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Nc Secteur de dépôt de matériaux
- Ne Secteur naturel d'équipements collectifs
- Nj Secteur de jardins en zone naturelle
- Ni Secteur de camping
- OAP Secteur soumis à orientation d'aménagement
- Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)

Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :

- Élément, bâti et mur
- Ensemble bâti

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager, lit mineur de l'Eure
- Élément, arbre, haie

